

COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

RECLASSEMENT D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION FERME

SOMMAIRE DES MODALITÉS

Un prospectus simplifié provisoire contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document n'a pas encore été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus simplifié provisoire doit être transmis à tout investisseur qui a reçu le présent document et a manifesté un intérêt à souscrire ou à acquérir les titres. Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant le visa du prospectus simplifié définitif. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus simplifié provisoire, le prospectus simplifié définitif et toutes leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Émetteur :	Compagnie de la Baie d'Hudson (« HBC » ou la « Société »).
Actionnaires vendeurs :	Hudson's Bay Company (Luxembourg) S. à r. l. (« Luxco ») et le membre de son groupe, True North Retail Investments I, Inc. (« True North », désignée, conjointement avec Luxco, les « actionnaires vendeurs »).
Placement :	Reclassement (le « reclassement ») de 7 870 000 actions ordinaires (les « actions ordinaires »).
Montant du placement :	140 086 000 \$ avant l'exercice de l'option de surallocation.
Prix d'offre:	17,80 \$ par action ordinaire
Option de surallocation :	Luxco a attribué aux preneurs fermes une option de surallocation qu'ils peuvent exercer pendant 30 jours après la clôture et qui leur permet d'acheter de Luxco jusqu'à 562 000 actions ordinaires de plus au prix d'offre.
Emploi du produit :	La Société ne touchera aucun produit de la vente des actions ordinaires par les actionnaires vendeurs, y compris aux termes de l'option de surallocation, si elle est exercée.
Dividendes :	Les dividendes sont payables trimestriellement vers le 15 ^e jour de chaque trimestre. On prévoit que le premier dividende auquel auront droit les acheteurs d'actions ordinaires vendues dans le cadre du présent placement sera celui censé être annoncé à la mi-juin, qui devrait être payable vers le 15 juillet 2014 aux porteurs inscrits vers le 30 juin 2014.
Participation conservée :	Les actionnaires vendeurs sont actuellement propriétaires d'environ 78,5 millions d'actions ordinaires, soit environ 43,1 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation. Après le reclassement, les actionnaires vendeurs seront propriétaires d'environ 70,6 millions d'actions ordinaires, soit environ 38,8 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation (38,5 % si l'option de surallocation est intégralement exercée). Après le reclassement, Luxco compte distribuer environ 59,7 millions d'actions ordinaires à ses actionnaires ultimes, au prorata. En supposant réalisés le reclassement et la distribution prévue, L&T B (Cayman) Inc. et ses actionnaires auront la propriété véritable ou le contrôle, direct ou indirect, d'un total d'environ 39,6 millions d'actions ordinaires.

Statu quo :	La Société s'est engagée à ne pas émettre ni consentir à émettre (sous réserve d'exceptions limitées dont il a été convenu) de titres de participation ou d'autres titres convertibles en titres de participation, et les actionnaire vendeurs et L&T B (Cayman) Inc. se sont engagés, ou sont tenus de s'engager, à ne pas vendre de titres de participation de la Société, dans chaque cas pendant 90 jours suivant la clôture du placement, à moins d'avoir le consentement préalable des coteneurs de livres, que ces derniers ne peuvent refuser de donner sans motif valable.
Procédure de placement :	Acquisition ferme au moyen d'un prospectus simplifié à être déposé dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Ventes aux États-Unis à des acheteurs institutionnels qualifiés (au sens du terme <i>qualified institutional buyers</i>) par voie de placement privé, conformément à la <i>Rule 144A</i> . Le prospectus simplifié pourra être consulté sur le site www.sedar.com .
Forme de prise ferme :	Acquisition ferme assujettie aux dispositions conventionnelles en matière de résiliation courantes pour ce type d'acquisition, dispositions à être incluses dans une convention de prise ferme définitive.
Admissibilité :	Les actions ordinaires seront admissibles en vertu de certaines lois de même que pour les REER, les FERR, les REEE, les CELI, les REEI et les RPDB.
Inscription :	Les actions ordinaires existantes de HBC et les actions ordinaires visées par le placement sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « HBC ».
Coteneurs de livres :	CIBC, RBC Marchés des Capitaux, BMO Marchés des capitaux, Valeurs Mobilières TD Inc. et Bank of America Merrill Lynch.
Commission :	4,0 %.
Date de clôture :	Vers le 2 juin 2014